



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **cinquième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023, tenue le vendredi 20 janvier 2023, à 12 h 30, à la salle D-R200 du pavillon Athanase-David, 1430, rue Saint-Denis.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Élection aux instances de l'UQAM
 - 3.1 Sous-Commission des ressources, Faculté des sciences (1 poste)
 4. Élection au Conseil exécutif du SPUQ (représentante, représentant de la Faculté des sciences humaines)
 5. Adoption de procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical 2022-2023, tenue le 10 novembre 2022
 - 5.2 Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2022-2023, tenue le 1^{er} décembre 2022
 6. Informations
 7. Consultation sur la politique n° 2 « Politique sur la liberté académique universitaire »
 8. Divers
-

Présences

Faculté	Département	Nom	
Arts	Arts visuels et médiatiques	Kim Waldron	
	Danse	Danièle Desnoyers	
	École de design	Philippe Lupien	
	École supérieure de théâtre	Dinaïg Stall	
	Études littéraires	Michel Lacroix	
	Histoire de l'art	Valérie Angenot	
	Musique	Carolin Hotte	
	Communication	Comm. sociale et publique	Vincent Duclos
École de langues		Danny Perreault	
École des médias			
Science politique et droit	Science politique	Xavier Lafrance	
	Sciences juridiques	Rémi Bachand	
		Martin Gallié	
Sciences	Chimie	Florent Avellaneda	
	Informatique		Joël Lefebvre
			Vladimir Reinharz
	Mathématiques	Morgane Urli	
	Sciences biologiques		Mariève Blanchet
	Sciences de l'activité physique		
Sc. de la Terre et de l'atm.			
Sciences de l'éducation	Didactique	Chantal Tremblay	
	Didactique des langues	Marie-Pier Godin	
		Katrine Roussel	
	Éduc. et form. spécialisées	Dan Thanh Duong Thi	
	Éducation et pédagogie		
	Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologie de l'information	Matthieu Gruson
	Études urbaines et touristiques	Daniel Tomiuk	
	Finance	Ahmad Al-Haji	
		Olfa Hamza	

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Management	Nathalie Drouin David Sanson Carène Tchuinou
	Marketing	Benoit Bourguignon Alexis Perron-Brault
	Organisation et ress. humaines	Benoît Cherré Frédéric Gilbert
	Sciences comptables	Marc Chabot Michel Sayumwe
	Sciences économiques Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Arnaud Dellis Amélie Cloutier
Sc. humaines	Géographie	Anne Latendresse Jean-Philippe Waaub
	Histoire	Laurent Colantonio Julia Poyet
	Linguistique	Richard Compton Heather Newell
	Philosophie Psychologie	Éric Feugé Annie Jaimes
	Sciences des religions Sexologie Sociologie Travail social	Roxanne Marcotte Stella Gurreri Stéphanie Pache Isabelle Ruelland

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Geneviève Hervieux
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-présidente	Frédéric Fourneur
	3 ^e vice-président	Louis Gaudreau
	4 ^e vice-présidente	Maryvonne Merri
	Trésorière	
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin

Représentantes, représentants de faculté

	Arts Communication Science politique et droit Sciences Sciences de l'éducation Sciences de la gestion Sciences humaines	Jean-Marie Lafortune Bruce Broomhall Jean Horvais
Conseillère FP-CSN Conseiller SPUQ		Vanessa Collin-Lavoie Alejandro Lorite

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom	
Communication	École de langues	Lahcen Elghazi	
Sciences	Informatique	Samuele Giraudo	
	Mathématiques	François Bergeron Christophe Hohlweg	
	Sciences biologiques		Claire Bénard Said Kourrich Pierre-Olivier Montiglio
			Catherine Mounier Nicolas Pilon
			Benoît Vanderperre

Sc. de l'éducation Didactique des langues

Véronique Fortier

Sc. de la gestion Finance

Ramzi Ben Abdallah

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Michel Lacroix, Rémi Bachand est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participant.e.s à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection aux instances de l'UQAM
 - 3.1 Sous-Commission des ressources, Faculté des sciences (1 poste)
4. Élection au Conseil exécutif du SPUQ (représentante, représentant de la Faculté des sciences humaines)
5. Adoption de procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical 2022-2023, tenue le 10 novembre 2022
 - 5.2 Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2022-2023, tenue le 1^{er} décembre 2022
6. Informations
7. Proposition d'un nouveau régime d'assurances collectives : présentation du Protocole de consultation des syndicats et associations, par Marc Chabot, professeur au Département des sciences comptables et porte-parole à la Table réseau de négociation
8. Consultation sur la politique n° 2 « Politique sur la liberté académique universitaire »
9. Divers

Sur proposition de Jean-Philippe Waaub, appuyée par Jean Horvais, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Élections aux instances de l'UQAM

3.1 Sous-commission des ressources (1 poste)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour combler, en l'occurrence, le poste de professeur.e pour représenter la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle mentionne également que l'article 24 des Statuts et règlements du SPUQ stipule que des élections aux instances peuvent se dérouler lors d'un Conseil syndical. Elle souligne que le protocole de cette élection, conformément à la convention collective, a été établi conjointement par l'Université et le SPUQ. Un avis de vacance et un appel de candidature pour ce poste ont été acheminés le 19 décembre 2022. Le protocole stipule qu'au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Michel Lacroix, Rémi Bachand, qui accepte, est élu président d'élections. Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Dinaïg Stall, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Jean-Philippe Waaub, appuyée par Jean-Marie Lafortune, Michel Sayumwe et Ahmad Al-Haji, qui acceptent, sont élus scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le président d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, au poste à pourvoir à la Sous-commission des ressources.

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur provenant de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté des sciences

- Pierre-Olivier Montiglio, professeur
Département des sciences biologiques

Le président d'assemblée invite le candidat à présenter les raisons qui l'ont amené à poser sa candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

Le président d'assemblée expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par le directeur du Secrétariat des instances et par la secrétaire générale du SPUQ le 19 décembre 2022 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

La personne représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources est élue par les professeures, professeurs de la Faculté des sciences.

Le président d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté des sciences

Pierre-Olivier Montiglio :	Votes pour :	13
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Pierre-Olivier Montiglio est déclaré élu.

Nomination et durée du mandat

Le directeur du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter la personne élue et annoncer que Pierre-Olivier Montiglio, représentant les professeures, professeurs de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources, sera nommé pour un mandat prenant effet au moment de sa

nomination par la Commission des études et se terminant le 30 juin 2023. Le dossier de nomination sera soumis à la Commission des études du 7 février 2023.

4 Élections au Conseil exécutif du SPUQ

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d'élection. Elle rappelle que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur Faculté respective.

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Michel Lacroix, Rémi Bachand, qui accepte, est élu président d'élections. Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Dinaïg Stall, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Sur proposition de Jean-Philippe Waaub, appuyée par Jean-Marie Lafortune, Dan Thanh Duong Thi, Véronique Fortier, Martin Gallié et Michel Lacroix, qui acceptent, sont élu.e.s scrutatrices, scrutateurs.

La liste officielle des candidatures reçues au poste à pourvoir a été insérée dans le dossier de la réunion. La secrétaire générale en fait la lecture.

Au Conseil exécutif :

Faculté des sciences humaines : Martin Petitclerc
Département d'histoire

Le président d'assemblée demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates tel que le stipule l'article 14 d) des statuts et règlements du SPUQ. Aucune personne se manifestant, il met fin à la période de mise en candidature.

La personne ayant soumis sa candidature est invitée à présenter les raisons qui l'ont amenée à le faire. En son absence, son collègue Laurent Colantonio lit un texte préparé par le candidat.

Le président d'élection invite les membres du SPUQ à procéder au vote secret.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés :

Au Conseil exécutif

Faculté des sciences humaines

Martin Petitclerc :	Votes pour :	12
	Vote contre :	1
	Vote annulé :	0

Martin Petitclerc est déclaré élu.

5. Adoption de procès-verbaux

5.1 Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 10 novembre 2022

Sur proposition de Jean-Philippe Waaub, appuyée par Louis Gaudreau, le procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 10 novembre 2022 est adopté sans modification.

5.2 Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 1^{er} décembre 2022

Procès-verbal de la cinquième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023, tenue le vendredi 20 janvier 2023, à 12 h 30, à la salle D-R200, 1430, rue Saint-Denis.

Sur proposition de Stéphanie Pache, appuyée par Jean-Marie Lafortune, le procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 1^{er} décembre 2022 est adopté sans modification.

6. Informations

Course au rectorat

La présidente, Geneviève Hervieux, rappelle la procédure de désignation au rectorat et l'appel de candidatures lancé le 9 janvier dernier par le président du Conseil d'administration (CA) qui, conformément au règlement n° 3 « Règlement des procédures de désignation » de l'UQAM, assume la présidence du Comité de sélection. Geneviève Hervieux invite les membres à prendre connaissance du calendrier des étapes suivant l'appel de candidatures. Elle mentionne que les personnes retenues par le Comité de sélection seront invitées à répondre aux questions des membres du corps professoral dans le cadre de la publication d'un *SPUQ-Info*, édition spéciale course au rectorat, d'une part. Ces candidat.e.s seront également invité.e.s à discuter avec les professeur.e.s et les maîtres de langue dans le cadre d'une rencontre qui se tiendra au cours du mois de mars, d'autre part. La présidente souligne que le calendrier ne facilite pas les échanges des candidat.e.s avec les membres de la communauté uqamienne, dont les syndicats, d'où l'importance de voter une fois la période d'information complétée.

Pétition contre le projet de modification du Règlement n° 3

La présidente évoque le contexte et les raisons ayant mené le SPUQ à lancer une pétition contre le projet de modification du Règlement n° 3. Elle informe le Conseil que la direction de l'UQAM a refusé notre demande de transmettre cette pétition aux membres du CA. Devant ce refus, les professeur.e.s siégeant à cette instance ont demandé d'inscrire l'existence de la pétition au procès-verbal de la réunion sans savoir si, dans les faits, les membres du CA ont pu prendre connaissance du texte accompagnant la pétition. La présidente du SPUQ déplore le manque d'ouverture de la direction dans ce dossier et elle poursuit ses démarches pour que la pétition soit soumise aux membres du CA.

Renouvellement de mandat à trois vice-rectorats.

Les résultats de la consultation auprès de la communauté relativement au renouvellement du mandat du vice-recteur à la Vie académique et la consultation auprès de la direction en ce qui concerne le renouvellement du mandat de la vice-rectrice à l'Administration et aux finances et celui du vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion font l'objet d'un embargo, le temps de les transmettre aux membres du CA. La présidente constate une tendance de plus en plus forte de recourir à l'usage de huis clos et d'embargo dans le traitement des dossiers au CA. On souhaite plus de transparence.

Consultation institutionnelle sur l'enseignement en ligne

On rappelle la prolongation de la période de consultation sur l'enseignement en ligne, les avis peuvent être déposés jusqu'à la fin du mois de février. L'information relative à la forme que prendra la deuxième phase de la consultation n'a pas été annoncée. La présidente souligne que l'enseignement en ligne fait l'objet de plusieurs demandes dans le cadre de la négociation du renouvellement de la convention collective.

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Un changement à la présidence de la FQPPU entraînera des élections au printemps et notre collègue Michel Lacroix, professeur au Département d'études littéraires, en assume l'intérim.

Plusieurs syndicats de professeur.e.s d'université, membres de la FQPPU (12 sur 18) négocient le renouvellement de leur convention collective ou sont sur le point de le faire. Il s'agit d'une conjoncture inédite qui nourrit la solidarité intersyndicale interuniversitaire.

Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et de professeures de l'UQ (CLIUQ)

Le CLIUQ a formé deux sous-comités de travail pour 1- documenter le mode de financement du réseau universitaire et 2- effectuer des représentations auprès du nouveau président de l'UQ afin de défendre la mission spécifique de l'UQ. La présidente du SPUQ participe au sous-comité sur le mode de financement du réseau.

Relations de travail

Henriette Bilodeau, 1^{re} vice-présidente, informe les membres du nombre de griefs en cours : 16 griefs individuels et 5 collectifs. Elle rappelle qu'un sondage circule pour recueillir l'information permettant de soutenir le grief collectif sur la surcharge de travail occasionnée par la crise sanitaire. L'arbitrage de ce grief collectif étant prévu dans les prochains mois, elle interpelle les délégué.e.s pour solliciter leur participation. Henriette Bilodeau mentionne la tenue prochaine de rencontres de médiation avec le ministère du Travail, pour accompagner des collectifs.

Négociation de la convention collective

Les rencontres de négociation se poursuivent sans la présence de Louis Baron qui cumule maintenant deux fonctions : recteur intérimaire et vice-recteur au Développement humain et organisationnel. Malgré nos demandes d'ajout d'une personne représentante de l'académique à la Table, la direction considère qu'elle n'est pas nécessaire à l'avancement de la négociation. Elle précise que la présentation des demandes syndicales est regroupée par thèmes, ce qui permet de les contextualiser. Les demandes actuellement présentées portent sur le normatif. Les demandes d'augmentation salariale seront déposées en février. La discussion à la Table est ouverte et les échanges cordiaux. Toutefois, aucun gain n'a été effectué jusqu'à ce jour.

Henriette Bilodeau rappelle la sortie du cahier d'enracinement des demandes syndicales (aussi disponible en ligne), ainsi que la tournée des assemblées départementales effectuée par des membres du Comité de mobilisation et du Comité de négociation.

Une discussion s'amorce au sujet des relations de travail. Henriette Bilodeau confirme l'augmentation de griefs en raison de la difficulté de résoudre des problèmes malgré les solutions proposées par les représentant.e.s du SPUQ lors des réunions du Comité de relations de travail. Elle ajoute que ces réunions devraient se dérouler en mode dialogue pour éviter que les délais n'aggravent les situations problématiques. On demande si le nombre d'officières, d'officiers est suffisant au Comité exécutif du SPUQ, Henriette Bilodeau mentionne que les membres de l'exécutif ne sont pas tous et toutes à temps plein et qu'une demande à cet égard a été intégrée au cahier de négociation.

Un membre soulève un problème concernant le mécanisme d'attribution des congés sabbatiques pour les départements composés d'un plus petit effectif. Henriette Bilodeau est au fait des difficultés de ces départements dont les membres doivent parfois se priver du congé sabbatique auquel ils auraient droit le moment venu afin d'assurer la poursuite des activités du département. Elle souligne qu'une des difficultés, parmi d'autres, réside dans le fait que les postes ne sont pas pourvus, ce qui se répercute sur le renouvellement du corps professoral.

Un membre s'informe du projet de modifications du règlement n° 3 « Règlement des procédures de désignation », initié en novembre dernier par la rectrice Fusaro, et de la pétition lancée par le SPUQ à cet égard. La présidente rappelle l'empressement dont fait preuve cette direction à transformer l'institution par la modification des règlements et politiques, et qu'il y avait donc urgence d'agir. Elle réitère également que le poste de doyen.ne se doit d'être occupé par un.e professeur.e provenant de la faculté. Elle mentionne que le recteur intérimaire estime que le projet de modification de ce règlement sera étudié par le CA au printemps 2023. Pour l'instant, on demande que la communauté soit consultée sur ce projet de modification.

La discussion porte ensuite sur la course au rectorat. On demande si le SPUQ présentera des candidatures. La présidente mentionne que le rôle du syndicat consiste à informer les membres au sujet des personnes candidates, en proposant des rencontres et en publiant une édition spéciale du *SPUQ-Info*, et à encourager le corps professoral à participer à la consultation. À cet égard, un membre demande de suggérer à l'administration d'expliquer l'interprétation du vote dans Omnivox.

On aborde par la suite l'enseignement en ligne. On apprend que les travaux du Comité paritaire sur l'enseignement en ligne permettent de saisir les éléments essentiels à l'utilisation de cette modalité d'enseignement, ceux-ci serviront à nourrir la discussion à la Table de négociation.

7. Proposition d'un nouveau régime d'assurances collectives : présentation du Protocole de consultation des syndicats et associations, par Marc Chabot, professeur au Département des sciences comptables et porte-parole à la Table réseau de négociation

Marc Chabot rappelle que la convention collective comporte un article sur le régime de retraite et un autre sur les assurances collectives. L'article 23 spécifie entre autres la composition et le mandat du Comité réseau sur les assurances collectives. Un bref historique permet de comprendre que le CIRRAC (Cartel intersyndical du régime de retraite et des assurances collectives) est composé de 28 syndicats et qu'il mandate ses représentant.e.s pour négocier le régime de retraite et les assurances collectives. On apprend qu'il s'agit d'une première proposition de modifications du régime d'assurances collectives depuis sa création, il y a 50 ans. La négociation du régime d'assurances collectives est en cours depuis 2017; la partie syndicale avait alors rejeté une première proposition déposée de manière précipitée par la partie patronale. Marc Chabot informe les membres du Conseil qu'à l'hiver 2018, les représentant.e.s du CIRRAC ont questionné les représentant.e.s patronaux au sujet du traitement des dossiers d'invalidité et de la gestion des retours au travail par l'assureur (Desjardins). Un groupe de travail accompagné d'un spécialiste de cette question a tenté de déterminer les meilleures pratiques à mettre en place pour résoudre ces problèmes. On apprend que la négociation s'est étalée sur plusieurs mois et que la solution trouvée devait être apportée avant d'amorcer la discussion sur le renouvellement du régime d'assurances collectives. Marc Chabot rappelle à cet égard, la publication de l'article « Régime d'assurance invalidité de l'Université du Québec. Entente relative au traitement des réclamations et au règlement des différends avec l'assureur et entente concernant la gestion de l'invalidité par l'employeur » dans le *SPUQ-Info* (avril 2021). Par la suite, la partie syndicale a transmis les préoccupations et les demandes de ses membres relativement au régime d'assurances collectives. Marc Chabot précise qu'en mai 2021, la partie syndicale a jugé préférable de laisser travailler l'employeur et ses actuaires sur une proposition puisque les demandes syndicales avaient été transmises. Le 6 octobre 2022, l'employeur a fait une proposition qui, de prime abord, paraissait acceptable, notamment eu égard à l'amélioration des soins psychologiques et à l'introduction d'une couverture pour les soins dentaires et de la vue, pour les membres qui le désireraient.

Pour la partie syndicale, les objectifs étaient atteints, notamment en ce qui concerne un rééquilibrage des coûts et une meilleure réponse aux besoins des membres. On apprend que la partie syndicale a eu recours à une firme d'actuaires-conseils pour évaluer la proposition de l'employeur. Bien que l'analyse se soit avérée favorable, l'entente sur cette proposition est conditionnelle à une entente entre les parties sur le financement du régime de sorte que l'employeur ne puisse s'en retirer ou y diminuer sa contribution. De plus, la partie syndicale a exigé qu'une consultation sur le nouveau régime d'assurances collectives soit effectuée auprès de l'ensemble de ses membres. Cette consultation étant aussi une première, la partie syndicale a souhaité l'encadrer par un protocole.

Marc Chabot informe donc les membres du Conseil que l'administration de chaque université constituant le réseau de l'UQ invitera prochainement son personnel à des séances d'information sur le nouveau régime d'assurances collectives. La partie patronale a mandaté la firme d'actuaires Normandin Beaudry pour présenter ce nouveau régime. Cette présentation et le vote des syndicats et associations membres du CIRRAC visant à accepter ou à refuser le nouveau régime d'assurances collectives correspondent à la première étape du processus de négociation du régime d'assurances collectives des travailleuses et travailleurs de l'UQ. L'information relative au nouveau régime d'assurances collectives et le protocole de consultation sont disponibles sur le site de l'[Université du Québec](http://www.universite-quebec.ca). Tous les syndicats du réseau devront se prononcer pour ou contre le nouveau régime dont l'adoption doit être à la double majorité : une majorité des syndicats ayant voté pour et une majorité des membres du CIRRAC ayant voté pour le nouveau régime. Par la suite, si le résultat du vote est positif, on procédera à la signature d'une lettre d'entente en ce qui concerne notamment la modalité d'implantation du nouveau régime, le processus d'appel d'offres, le cahier de charges et la date d'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2025).

Une discussion s'amorce. On s'interroge sur la possibilité d'un changement d'assureur. On apprend qu'il y a négociation chaque année pour le renouvellement des assurances.

Une professeure demande les raisons pour lesquelles les services de kinésiologie ne sont pas inclus dans le module « B » du nouveau régime d'assurances collectives. Marc Chabot encourage les professeur.e.s et les maîtres de langue à participer à la séance d'information et à poser ce type de questions. Il mentionne également la possibilité d'inclure des initiatives locales (c.-à-d. un syndicat local s'entend avec son employeur pour ajouter une couverture supplémentaire).

Un membre partage son inquiétude relativement à la diminution du nombre d'adhérent.e.s au régime d'assurances collectives. Il demande si on a tenté d'identifier les causes de cette désaffection, car notre convention collective stipule que la participation de l'employeur au régime d'assurance collective s'élève à 50 %. Il déplore le peu de temps laissé à la consultation, car il faut du temps pour comprendre l'impact de la modification proposée en raison de la complexité du régime d'assurances collectives et du montant d'argent qu'il implique. Il demande ce qui arrive si la proposition est rejetée. Marc Chabot mentionne qu'il n'y a pas encore de scénario établi concernant l'issue de cette consultation. Il est difficile d'obtenir les renseignements personnels des personnes n'ayant pas adhéré au régime d'assurances collectives, ce qui empêche de connaître les raisons de leur non-adhésion. Par ailleurs, plusieurs employeurs offrent la possibilité de choisir entre deux modèles d'assurances.

Un membre souligne la difficulté d'établir un consensus au sein du CIRRAC et que les demandes contradictoires entre les différents groupes réduisent la probabilité de réussir la négociation. Il souligne l'importance du poids des syndicats de l'UQAM comparativement à celui des autres constituantes de l'UQ et la nécessité d'être conscient de cette structure.

Un membre relève l'absence de rapport de force que peut représenter l'exercice de renouvellement de la convention collective dans la négociation du régime de retraite et des assurances collectives.

Marc Chabot rappelle que notre régime d'assurances collectives et notre régime de retraite sont le résultat d'une négociation constante entre les syndicats et les employeurs du réseau de l'UQ. Ce fonctionnement est unique au réseau UQ et le CIRRAC est présent dans le paysage politique québécois ce qui permet de faire des gains.

8. Consultation sur la politique n° 2 « Politique sur la liberté académique universitaire »

La présidente rappelle la consultation institutionnelle au sujet du projet de politique n° 2 sur la liberté académique universitaire et insiste sur la nécessité d'y participer en grand nombre. Elle invite les membres à discuter de cette question dans leur assemblée départementale et à prendre position sur ce projet de politique. Geneviève Hervieux mentionne que la ministre de l'Enseignement supérieur s'est fait un devoir de rappeler à l'ordre les chefs d'établissements universitaires quant à l'obligation d'adopter une politique sur la liberté académique universitaire au plus tard au mois de juin prochain.

La présidente déplore la lenteur de la direction à lancer cette consultation et le trop court délai laissé à la discussion et à la réflexion collective sur ce projet de politique institutionnelle. On apprend que la présidente a contacté le recteur par intérim au sujet de l'impossibilité pour les membres du corps professoral de commenter le projet de politique individuellement, d'une part, et du trop court délai (i.e. 14 décembre 2022 au 15 février 2023) pour y participer, d'autre part. Il semble que la direction de l'UQAM a pris cette décision en raison du manque de ressources pour traiter un grand nombre de réponses. La présidente anticipe, tout en la déplorant, la répercussion de cette consultation éclairée sur le travail des membres de la Commission des études, qui devront débattre de ce projet de politique en mars sans possibilité d'un aller-retour auprès de la communauté; sans autre option qu'en recommander l'adoption – avec ou sans modifications – par le Conseil d'administration (CA) au mois d'avril prochain. La présidente ajoute que le retrait de la réunion du mois de mai au calendrier des rencontres du CA (dénoncé par le SPUQ) explique en partie ce rythme accéléré du travail des membres des instances.

Par la suite, Geneviève Hervieux rappelle les mémoires de la FP-CSN et de la FQPPU et la participation de cette dernière à la commission parlementaire. Parmi les propositions non retenues, on demandait d'ajouter l'obligation de l'institution à prendre fait et cause pour ses employé.e.s en cas de litige. En revanche, on y

retrouve l'obligation de former un comité institutionnel, ce qui n'était pas souhaité par la FP-CSN ni par la FQPPU. La présidente conclut que la loi a été adoptée en toute hâte, à la fin de la dernière session parlementaire. Il semble que l'application de cette politique dans sa formulation actuelle causerait un certain nombre de problèmes. Elle rappelle que l'article 5 de la convention collective du SPUQ couvre plusieurs aspects de la liberté universitaire et qu'il a préséance sur les politiques institutionnelles.

Geneviève Hervieux invite les assemblées départementales à formuler leurs commentaires en se référant à la mission universitaire spécifique de l'UQAM : en mettant de l'avant l'idée de la cogestion. La politique devrait explicitement indiquer que tout propos de l'ordre de l'incivilité, d'un caractère discriminatoire, raciste, haineux ne saurait être protégé par la loi; toutes les questions qui relèvent de la politique n° 16 et de la politique n° 27 seront traitées selon ces politiques. La loi exige la formation d'un comité représentatif de la communauté universitaire; il semble pertinent de proposer que le comité soit composé de professeur.e.s élu.e.s lors d'une assemblée syndicale. Des documents pour nourrir la réflexion (COPLA, mémoires) seront mis à disposition. La présidente demande aux membres de relayer au SPUQ les avis des assemblées départementales pour que le Conseil exécutif du SPUQ puisse les inclure dans son avis.

Un membre considère que le Comité exécutif du SPUQ doit entreprendre deux actions : 1- demander une extension à la consultation et 2- inviter les instances sollicitées pour la consultation à faire part de leur insatisfaction face au délai imposé et les sensibiliser à la notion d'arrimage autour de points essentiels.

Un projet de résolution émerge de la discussion, on accepte d'en discuter, des modifications à l'amiable y sont apportées.

23CS775 CONSULTATION SUR LE PROJET DE POLITIQUE N° 2 SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE UNIVERSITAIRE

ATTENDU l'importance de la liberté académique universitaire;

ATTENDU le court délai de la consultation sur le Projet de politique n° 2 sur la liberté académique universitaire;

ATTENDU le contournement de la Commission des études dans le processus de la consultation sur le Projet de politique n° 2 sur la liberté académique universitaire;

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Anne Latendresse,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

EXIGE que la direction prolonge la période de consultation sur le projet de politique n° 2 sur la liberté académique universitaire jusqu'au 30 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

La présidente, au nom du Comité exécutif, remercie tous.les les participant.e.s à la réunion.

Levée de la réunion à 16 h 05.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 20 janvier 2023)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 10 novembre 2022
3. Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 1^{er} décembre 2022